

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTES PYRENEES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SOUES

Nombre de conseillers : 18  
En exercice : 23  
Qui ont pris part à la délibération : 20

Séance du 10 Octobre 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois, le Dix du mois d'Octobre, à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Cinq du mois d'Octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,  
**Étaient présents :** MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul  
Mmes BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; HUILLET Paule  
**Étaient absents :** Mme DELANNOY Delphine  
Mme CUILHE Sandrine  
Mme TROUILH Françoise  
**Excusés :** Mme CAMES Colette a donné procuration à Mme. HUILLET Paule  
M. DELAVault Jean-Michel a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule  
Mme Pascal ROUDIER a été nommé secrétaire de séance.  
M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 18 conseillers municipaux présents.  
Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer  
Le procès-verbal de la séance du 7 Septembre 2023 étant approuvé.

Délibération N° D49/2023  
Code 7-1  
Vote : Unanimité

### Taux de fongibilité des crédits du Budget Principal

M. le Maire explique qu'en M57, il est possible d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres d'une même section, à l'exception du chapitre 012 – Charges de Personnel, dans la limite de 7,5% des crédits ouverts pour la section.

M. le Maire propose de l'autoriser à réaliser ces virements de crédits, dans ces conditions, pour l'année 2023.

#### Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les crédits inscrits au budget,

**Oùï** l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

#### AUTORISE

M. le Maire à procéder à des virements de crédit pour le budget principal, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5% des crédits de la section.

#### AUTORISE

M. Le Maire à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Roger LESCOUTE

